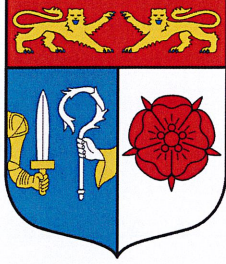


PACY-SUR-EURE



Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

Arrêté n° DG006/2026

ID : 027-200063774-20260325-DG006_2026-AI

**Commune Nouvelle
de PACY-SUR-EURE**

**ARRETÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION
ET DE SIGNATURE
A Monsieur Gilles SCHEFFER
5^{ème} ADJOINT AU MAIRE en charge de
la SOLIDARITE et du LOGEMENT**

Le Maire de la Commune Nouvelle de PACY SUR EURE,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-18 et L. 2122-20 qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,
- la délibération n°R20-2026 du 20 mars 2026 portant élection de Monsieur Pascal LEHONGRE Maire de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,
- La délibération n°R23-2026 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 9 le nombre d'Adjoints au Maire,
- Les délibérations n°R24-2026 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection de Monsieur Gilles Scheffer 5^{ème} Adjoint au Maire en charge de la solidarité et du logement,

CONSIDERANT :

Que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soient assurées par les Adjoints au Maire et que certaines délégations de signature leur soient données

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Gilles Scheffer 5^{ème} Adjoint au Maire en charge de la solidarité et du logement, est délégué pour remplir les fonctions qui relèvent de son domaine de compétence à savoir :

- suivi et gestion des affaires liées à la solidarité et au logement sur le territoire de la Commune Nouvelle,

- représentation des intérêts de la Commune Nouvelle auprès des instances (Etat, Département, Agglomération de Pacy-sur-Eure), intervenant dans le domaine des affaires sociales et de la santé,
- faire le lien avec le CCAS de Pacy-sur-Eure,
- gestion des relations avec Seine Normandie Agglomération (SNA) concernant les compétences « Seniors »
- gestion de la solidarité (interlocuteur des associations caritatives et du Département de l'Eure),
- gestion des plans « canicule » et « grand froid ».
- suivi et gestion des affaires liées au logement sur le territoire de la Commune Nouvelle,
- représenter la Commune Nouvelle dans les différentes instances pilotées par les bailleurs sociaux (Commissions d'attribution, logement insalubre, etc...).
- gestion des relations avec Seine Normandie Agglomération (SNA) concernant la compétence « habitat ».
- suivi et gestion des affaires liées à l'autonomie des personnes sur le territoire de la Commune Nouvelle, et en particulier faire le lien avec le CHAG de Pacy-sur-Eure et le Service d'Aide à Domicile de SNA.

ARTICLE 2 : Dans les domaines énumérés à l'article 1, Monsieur Gilles SCHEFFER a délégué sa signature. Les actes ainsi signés au titre de l'article 1^{er} devront porter le nom, prénom, qualité et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

ARTICLE 3 : la présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire devra rendre compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 : Cette délégation peut être rapportée par le Maire à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Monsieur Gilles SCHEFFER

ARTICLE 5 : la présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en Mairie. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur Municipal.

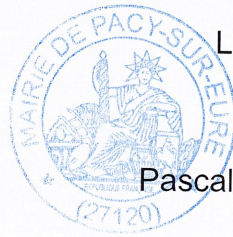
Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Fait à PACY SUR EURE, le 25 mars 2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260325-DG006_2026-AI



Le Maire,

Pascal LEHONGRE

Notifié à l'intéressé le :
Signature de l'intéressé :
Monsieur Gilles SCHEFFER

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen sous un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260325-DG006_2026-AI